

## Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

### DEPENSES PREVUES EN 1994 ET 1995

Ce document a été préparé par le Secrétariat. Le Comité permanent a approuvé ce rapport à sa 31e session.

1. A sa huitième session, la Conférence des Parties a approuvé un budget de CHF 5,96 millions pour 1994 et de CHF 5,14 millions pour 1995. Le but du présent document est de fournir une version révisée du budget approuvé à la huitième session de la Conférence des Parties, par poste de dépenses, en tenant compte des besoins du Secrétariat.
2. Comme le montre l'annexe à ce document, les dépenses prévues s'élèveront à CHF 5,56 millions en 1994 et à CHF 5,34 millions en 1995. L'excédent de dépenses de CHF 201 576 proposé pour 1995, par rapport au budget approuvé à la huitième session de la Conférence des Parties pour la même année, sera couvert par l'économie de CHF 400 020 prévue sur le budget de 1994, ce qui est conforme au paragraphe 11 des dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale (résolution Conf. 8.1). Une économie nette d'environ CHF 200 000 devrait donc être réalisée au cours des deux ans.
3. **Personnel:** Les chiffres en regard de chaque poste approuvé sont fondés sur les coûts salariaux normalisés des Nations Unies pour l'année en question et sur les gains effectifs du titulaire au cours de l'année précédente. Ces chiffres sont malheureusement plus élevés que ce que l'on pensait en 1992, lorsqu'ils ont été approuvés par les Parties. Cela n'a cependant pas créé de difficultés, grâce aux économies réalisées du fait que les deux postes de traducteurs n'ont été remplis qu'avec retard, bien qu'ils aient été approuvés par la Conférence des Parties à compter du 1er janvier 1993. Le Secrétariat prévoit que ces deux postes soient occupés cette année encore, à temps pour la neuvième session de la Conférence des Parties.
4. Le poste d'agent régional adjoint pour l'Asie a été rempli grâce à la mise à disposition d'un cadre par le Gouvernement japonais, dans le cadre d'un accord arrivant à échéance en avril 1995, date à laquelle une autre source de financement devra être trouvée. En attendant, une provision a été prévue pour 1995 au titre du fonds d'affectation spéciale, afin que le poste puisse être maintenu sans interruption. Le recrutement de deux traducteurs et l'ajout d'un poste d'agent régional adjoint nécessitent un budget de CHF 100 000 en 1994 et de CHF 330 000 en 1995. Cette augmentation sera couverte sans dépasser le montant approuvé pour l'exercice triennal 1993-1995, grâce à la limitation au minimum des dépenses en 1993 et comme indiqué dans plusieurs paragraphes du présent document.
5. La proposition de promotion du chargé des quotas de P-3 à P-4 n'a pas d'incidence financière majeure. Le Comité permanent a donné son approbation pour que le poste soit reclassifié conformément aux procédures des Nations Unies pour les cadres, et la promotion prendra effet à la date que le PNUE jugera pertinente.
6. **Consultants:** La Conférence des Parties a approuvé un budget total de CHF 172 000 pour l'engagement de consultants au titre de la documentation en rapport avec la Conférence des Parties et pour des questions d'ordre général et technique en 1994. Le budget révisé prévoit maintenant CHF 190 000 pour la traduction des docu-

ments en rapport avec la Conférence des Parties, pour des services d'ordre général et pour l'assistance technique à des pays déterminés, en fonction des besoins. Le budget global pour 1995 pour ce poste de dépenses n'a pas été modifié, bien que quelques ajustements aient été effectués sur certains éléments de dépenses, pour tenir compte des besoins réels.

7. **Personnel des services généraux:** Comme les salaires des cadres, ceux du personnel des services généraux sont fondés sur les coûts salariaux normalisés des Nations Unies tels qu'ils sont publiés. En 1994, ce poste inclut CHF 112 000 pour l'assistance temporaire et les heures supplémentaires, soit le même montant que celui approuvé par la Conférence des Parties à sa huitième session. Le montant de CHF 392 000, qui avait été approuvé pour couvrir les salaires et les frais de voyage du personnel occasionnel nécessaire pour la neuvième session de la Conférence des Parties, est réduit à CHF 220 000. Cette réduction est possible, en partie parce que le gouvernement du pays hôte a accepté de prendre en charge les frais d'hébergement du personnel durant la neuvième session de la Conférence des Parties, et en partie parce que le Secrétariat a pu négocier les prix des billets d'avion pour le déplacement du personnel à Fort Lauderdale. Pour 1995, CHF 50 000 seulement sont proposés pour l'assistance temporaire et les heures supplémentaires.
8. **Voyages:** Les frais de voyage en 1994 ont été réduits de CHF 356 000 à CHF 250 000, principalement pour la même raison que celle donnée au paragraphe précédent.
9. **Contrats en sous-traitance:** Les activités au titre de cette ligne budgétaire sont de nature technique et seront menées avec l'appui d'autres organisations auxquelles les montants budgétisés seront payés en tout ou en partie. Ces montants, approuvés par les Parties, sont mentionnés en tant que dépenses prévues pour chacune des deux années.
10. **Formation de groupe:** Lorsque la Conférence des Parties a approuvé CHF 60 000 pour les séminaires de formation, il était évident qu'une partie de ce montant serait destinée à la couverture des frais de voyage du personnel du Secrétariat devant conduire les séminaires. C'est pourquoi, CHF 30 000 ont été transférés de la ligne 3201 à la ligne 1603, afin de séparer les frais de voyage du personnel de ceux des participants.
11. **Réunions:** Les coûts des activités des comités CITES sont inclus sous cette dénomination puisque les fonds sont essentiellement utilisés pour couvrir les frais découlant de la participation des membres des comités à leurs réunions. Comme il ne sait pas exactement quels seront les fonds nécessaires pour le Groupe d'experts sur l'éléphant d'Afrique, le Secrétariat a décidé de ne pas changer le montant approuvé par la Conférence à sa huitième session.
12. **Equipement:** Le Secrétariat a adopté et continue d'adopter une attitude très prudente en ce qui concerne le changement d'équipement. Bien que quelques pièces de mobilier aient été achetées suite au déménagement dans des locaux plus spacieux, les ordinateurs donnés par la Nippon Electronic Company (NEC) après la huitième session de la Conférence des Parties sont

toujours en service. Du matériel électronique supplémentaire a cependant été acquis et un réseau et un système de courrier électronique ont été installés. Le budget pour 1994 doit donc en tenir compte.

**13. Fonctionnement et entretien:** Ces frais sont maintenus au plus bas niveau, afin de couvrir les différences dans les coûts salariaux.

**14. Frais de documentation:** Ce poste de dépenses a aussi été réduit de plus de CHF 100 000 en 1994, principalement parce que le gouvernement du pays hôte prend en charge la responsabilité de reproduire les documents pour la neuvième session de la Conférence des Parties, sans frais pour le Secrétariat.

---

Doc. 9.9 Annexe

---

Budgets révisés pour 1994 et 1995 (en CHF)

Ligne budgétaire	Description	1994		1995	
		Budget approuvé CdP8	Budget proposé	Budget approuvé CdP8	Budget proposé
<b>1100</b>	<b>Cadres</b>				
1101-1113	11 cadres payés par le fonds; D-1, 2 P-5, 5 P-4, 3 P-3	1 835 400	1 825 000	2 010 400	2 140 000
1201	Consultants – traduction	77 000	150 000	28 000	28 000
1202	Consultants – général	70 000	10 000	70 000	20 000
1203	Consultants – assistance technique	25 000	30 000	0	50 000
1299	Sous-total	172 000	190 000	98 000	98 000
<b>1300</b>	<b>Agents des services généraux</b>				
1301-1309	9 agents des services généraux	789 160	880 000	846 804	945 000
1320	Aide temporaire/heures supplémentaires	112 000	100 000	0	50 000
1321	Salaires/voyages pour la CdP	392 000	220 000	0	0
1399	Sous-total	1 293 160	1 200 000	846 804	995 000
<b>1600</b>	<b>Voyages officiels</b>				
1601	Voyages – général	230 000	120 000	230 000	150 000
1602	Voyages pour CdP et Comité permanent (Secrétariat)	126 000	100 000	0	0
1603	Séminaires de formation	0	30 000	0	30 000
1699	Sous-total	356 000	250 000	230 000	180 000
1999	Total des dépenses de personnel	3 656 560	3 465 000	3 185 204	3 413 000
<b>2100</b>	<b>Sous-contrats</b>				
2101	Etudes nomenclature – animaux	51 800	51 800	53 900	53 900
	Etudes nomenclature – plantes	56 000	56 000	56 000	56 000
2102	Commerce important – animaux	93 100	93 100	95 300	95 300
	Commerce important – plantes	25 000	25 000	25 000	25 000
2103	Espèces dans la législation	45 000	45 000	45 000	45 000
2104	Manuel d'identification – animaux	115 000	115 000	120 000	120 000
	Manuel d'identification – plantes	20 000	20 000	20 000	20 000
2105	Bulletin	0	0	0	0
2106	Soutien scientifique – WCMC	170 000	170 000	155 000	155 000
2199	Sous-total	575 900	575 900	570 200	570 200
<b>3200</b>	<b>Formation de groupes</b>				
3201	Séminaires sur les infractions	60 000	30 000	60 000	30 000
3299	Sous-total	60 000	30 000	60 000	30 000

Ligne budgétaire	Description	1994		1995	
		Budget approuvé CdP8	Budget proposé	Budget approuvé CdP8	Budget proposé
<b>3300</b>	<b>Réunions</b>				
3301	Comité permanent	37 000	37 000	40 000	40 000
3302	Comité pour les plantes	37 000	37 000	40 000	40 000
3303	Comité pour les animaux	37 000	37 000	40 000	40 000
3304	Groupe d'experts sur l'éléphant	100 000	100 000	0	0
3305	Groupe de travail-critères	10	0	10	0
3399	Sous-total	211 010	211 000	120 010	120 000
<b>4100</b>	<b>Matériel fongible</b>	70 000	70 000	70 000	70 000
<b>4200</b>	<b>Equipement durable</b>	40 000	90 000	50 000	50 000
<b>4300</b>	<b>Locaux</b>	80 000	68 100	80 000	69 000
4999	Total des dépenses	190 000	228 100	200 000	189 000
<b>5100</b>	<b>Fonctionnement et entretien</b>				
5101	Ordinateurs (entretien)	16 800	10 000	16 800	25 000
5102	Machine à photocopier (entretien)	29 400	25 000	21 000	25 000
5103	Assurances	5 600	5 500	5 600	5 500
5104	Installation des bureaux	0	0	0	0
5105	Autres (frais de fonctionnement/nettoyage)	30 000	10 000	35 000	10 000
5199	Sous-total	81 800	50 500	78 400	65 500
<b>5200</b>	<b>Frais de documentation</b>				
5201	Impression du Manuel d'identification	0	0	0	0
5202	Documentation CdP	161 000	61 000	56 000	30 000
5203	Sans rapport avec CdP	35 000	20 000	42 000	42 000
5204	Timbres de sécurité	(22 500)	(15 000)	(22 500)	(20 000)
5205	Autres publications	0	0	0	0
5299	Sous-total	173 500	66 000	75 500	52 000
<b>5300</b>	<b>Divers</b>				
5301	Communications (téléx, téléphone, fax, etc.)	280 000	250 000	252 000	260 000
5302	Logistiques pour CdP	42 000	20 000	5 600	5 600
5303	Imprévus	0	0	0	0
5304	Autres (frais bancaires)	0	10 270	0	10 000
5399	Sous-total	322 000	280 270	257 600	275 600
<b>5400</b>	<b>Hospitalité</b>	0	10 000	0	10 000
5999	Total des dépenses	577 300	406 770	411 500	403 100
	TOTAL	5 270 770	4 916 770	4 546 914	4 725 300
6000	Frais de gestion PNUE (13%)	685 200	639 180	591 099	614 289
9999	TOTAL GENERAL	5 955 970	5 555 950	5 138 013	5 339 589